

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1081

7 mai 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| 2 BB-IDI S.A. | 51884 | Danfin International S.A. | 51883 |
| AIMCo RE Holdings (Luxembourg) I Sàrl | 51888 | DCC Finance S.à r.l. | 51877 |
| Alpha Z Immo Europa S.à r.l. | 51845 | ESO Capital Luxembourg Holdings S.à r.l. | 51883 |
| Ambiances Renovations S.à.r.l. | 51886 | Europe Aciers S.à.r.l. | 51877 |
| Ambra S.A. | 51886 | Falcon Holding S.A. | 51882 |
| AMO Holding 12 S.A. | 51878 | Frasia Properties Subsidiary S.à r.l. | 51864 |
| AMO Holding 13 S.A. | 51878 | Hyd Fin Int'l | 51883 |
| AMO Holding 14 S.A. | 51864 | International Working Donation Day | 51858 |
| AMO Holding 16 S.A. | 51864 | KBL European Private Bankers S.A. | 51888 |
| AMO Holding 17 S.A. | 51878 | Kendrick BB Holdings S.à r.l. | 51878 |
| AMO Holding 18 S.A. | 51879 | Kerinvest Sàrl | 51884 |
| AMO Holding 9 S.A. | 51878 | KHEPHREN Orléans Invest S.C.A. | 51884 |
| Arkos International S.A. | 51888 | King's Cross Asset Funding 21 | 51882 |
| Art thermic S.à r.l. | 51886 | King's Cross Asset Funding 21 | 51883 |
| @vantage S.A. | 51884 | King's Cross Asset Funding 7-SPRUCE ... | 51882 |
| Bazarkids S. à r.l. | 51885 | King's Cross Asset Funding 7-SPRUCE ... | 51882 |
| Benz Trade S.A. | 51885 | King's Cross Asset Funding 8-MAPLE ... | 51881 |
| Bessel Re S.à.r.l. | 51885 | King's Cross Asset Funding 8-MAPLE ... | 51882 |
| Bessel Re S.à.r.l. | 51885 | Larry II Greater Berlin S.à r.l. | 51884 |
| B&W PGG Luxembourg Finance | 51854 | Liris S.A. | 51883 |
| Cameron Lux BRL Sàrl | 51886 | org IT service S.à r.l. | 51885 |
| Cameron LUX CAD Sàrl | 51886 | Rosarito Luxembourg S.à.r.l. | 51879 |
| Cameron LUX EUR Sàrl | 51886 | Santé S.A. | 51860 |
| Cameron Lux III S.à r.l. | 51884 | White Lion S.A. | 51842 |
| Cameron Lux II S.à r.l. | 51885 | | |

White Lion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.764.

STATUTS

L'an deux mille treize, le sept mars.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

«CHRONOS MANAGEMENT INC.», ayant son siège social à Elvira Mendez Street & Via España 122, Delta Tower, Panama City, Republic of Panama (République du Panama), une société soumise à la législation de la République du Panama, inscrite à la Microjacket 395250, Document 200142 au «Mercantile Section of Public Registry Office» (ci-après l'«Associée unique» ou la «Comparante»);

ici représentée par Monsieur Vincent LA MENDOLA, expert comptable, né à Mondelange (France) le 8 février 1967, demeurant professionnellement à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, en vertu d'une procuration générale du 17 novembre 2011.

De laquelle procuration, une copie, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée en copie au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «WHITE LION S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle a encore pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier, ainsi que toute opération commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à cet objet social et ce tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT VINGT EUROS (320.- EUR) chacune.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

En cas de décès d'un actionnaire, les actionnaires survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire décédé.

L'actionnaire qui désire céder toutes ou partie de ses actions à un non-actionnaire doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société.

Le prix de rachat ou de cession des actions se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence qui accroîtra les droits des autres actionnaires au prorata de leurs participations.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée. En l'hypothèse de la vacance du poste d'administrateur unique, l'assemblée générale procédera à la nomination d'un ou trois nouveaux administrateurs.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur. La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration unique entre administrateurs étant permise.

Les administrateurs peuvent également voter par lettre ou fax.

Une résolution formulée par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, a le même effet qu'une résolution votée lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents.

L'authentification de copies ou d'extraits de ces procès-verbaux est faite par un administrateur.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière de la société peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires fixe le pouvoir de signature.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations légales.

Le conseil d'administration ou le ou les commissaires peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire. Une telle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social en font la demande.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, de l'accord du ou des commissaires et aux conditions prévues par la loi.

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de quorum et de vote d'une modification statutaire.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) La première assemblée générale annuelle se réunira en l'an 2014.
- 2) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2013.

Souscription et libération

Les actions ont toutes été souscrites par la société «CHRONOS MANAGEMENT INC.», pré-qualifiée.

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de HUIT MILLE EUROS (8.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

La Comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La Comparante, pré-qualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a ensuite pris en assemblée générale extraordinaire les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à un.
3. Le nombre des commissaires est fixé à un.
4. Est nommé administrateur unique: Monsieur Vincent LA MENDOLA, prénommé.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

5. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: la société à responsabilité limitée «FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA S.à.r.l.», établie à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, inscrite auprès Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85775.

6. Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2018.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. LA MENDOLA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 8 mars 2013. Relation: MER/2013/509. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034449/175.

(130041797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Alpha Z Immo Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 176.103.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of March.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Zurich Invest AG, a limited liability company incorporated and governed by the law of Switzerland with registered office at Thurgauerstrasse 80, 8050 Zurich, Switzerland and registered with the Trade and Companies Register in Zurich under number CH-020.3.020.745, acting in its own name but for the account of Zurich Investment Foundation (Zurich Anlagestiftung),

hereby represented by Mr. Benoit Thelen, private employee, professionally residing at 5, rue Hohenhof, L-1736 Senningerberg by virtue of a power of attorney given under private seal on 4 February 2013 in Zurich.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of "Alpha Z Immo Europa S.à r.l." (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate purpose.

2.1. The corporate purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies or entities, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

2.2 The Company may also acquire, develop, promote, manage, lease and/or sale real estate properties, directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties.

2.3. The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

2.4. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds, warrants and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

2.5. The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

2.6. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. Corporate capital

Art. 4. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 13,000.- (thirteen thousand Euro) represented by 13 (thirteen) shares having a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) per share.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager(s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or email transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the joint signatures of any two members of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. General meetings of shareholder(s)

Art. 11. Annual and Extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. - Financial year - Financial statements - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been established, Zurich Invest AG, prenamed, acting in its own name but for the account of Zurich Investment Foundation (Zurich Anlagestiftung), hereby declares that it subscribes to all the 13 (thirteen) shares having a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 13,000.- (thirteen thousand Euro).

All these 13 (thirteen) shares have been fully paid up by the appearing party by means of a payments in cash, so that the subscription amount of EUR 13,000.- (thirteen thousand Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to the last day of December 2013.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers of the Company at four constituting therefore the board of managers of the Company.

2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

(a) Mr Finbarr BROWNE, born in Cork (Ireland) on 7 November 1973 with professional address at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(b) Mr Gary JANAWAY, born in London (United Kingdom) on 7 November 1964 with professional address at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(c) Mr Paul FARMER, born on 5 March 1958 in Southend-on-Sea (United Kingdom), with professional address at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(d) Mr Anthony SMEDLEY, born on 30 August 1968 in Rochdale, UK, residing at 31 Gresham Street, London EC2V 7QA, United Kingdom.

3. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Powers

The appearing person, acting in the same interest, does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Zurich Invest AG, une société anonyme constituée et gouvernée le droit suisse avec siège social au 80, Thurgauerstrasse, 8050 Zürich, Suisse et immatriculée auprès de commerce et des sociétés de Zurich sous le numéro CH-020.3.020.745, agissant en son nom mais pour le compte de Zurich Investment Foundation (Zürich Anlagestiftung), ici représentée par Monsieur Benoit Thelen, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zurich, le 4 février 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualités en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de "Alpha Z Immo Europa S.à r.l." (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social.

2.1. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 La Société peut également acquérir, développer, promouvoir, gérer, louer et/ou vendre des propriétés immobilières, directement ou indirectement, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger de même que réaliser directement ou indirectement toutes opérations relatives à des matières immobilières incluant de manière non limitative l'activité de trustée en relation avec des propriétés immobilières.

2.3 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

2.4 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, warrants, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

2.5 La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

2.6 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 13.000,- (treize mille euros), représenté par 13 (treize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, téléfax, télégramme, télex ou email. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, téléfax, télégramme, télex ou email un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblées générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et Extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, télécourrier, télex ou email).

Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels de la Société (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intermédiaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, Zurich Invest AG, susmentionnée, agissant en son nom mais pour le compte de Zurich Investment Foundation (Zürich Anlagestiftung) déclare souscrire toutes les 13 (treize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 13.000,- (treize mille euros).

Toutes ces 13 (treize) parts sociales ont été libérées entièrement par la partie comparante au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de EUR 13.000,- (treize mille euros) est 20 immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le dernier jour de décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique de la Société décide de fixer le nombre de gérants de la Société à quatre, formant ainsi le conseil de gestion de la Société.

2. L'associé unique de la Société décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Monsieur Finbarr BROWNE, né le 7 novembre 1973 à Cork (Irlande), avec adresse au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

(b) Monsieur Gary JANAWAY, né le 7 novembre 1964 à Londres (Royaume-Uni), avec adresse au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

(c) Monsieur Paul FARMER, né le 5 mars 1958 à Southend-on-Sea (Royaume-Uni), avec adresse au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(d) Monsieur Anthony SMEDLEY, né le 30 août 1968 à Rochdale (Royaume-Uni), avec adresse au 31 Gresham Street, Londres EC2V 7QA, Royaume-Uni.

3. L'associé unique de la Société décide de fixer le siège social de la Société au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra. Pouvoir

Le comparant, agissant dans un intérêt commun, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Benoit Thelen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 mars 2013 LAC / 2013/ 12613. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013039092/473.

(130048472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

B&W PGG Luxembourg Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.535.270,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 164.684.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of January,

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), the latter, currently absent, shall remain depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of B&W PGG Luxembourg Finance, a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 164.684 (the "Company").

There appeared

Babcock & Wilcox Power Generation Group, Inc., a US corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, USA, having its principal business address at P.O. Box 351, 20 S. Van Buren Avenue, Barberton, OH 44203-0351, USA, its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19899, USA and registered with the Division of Corporations - Department of State of the State of Delaware under number 0847234 (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Mrs Ekaterina DUBLET, "juriste", residing professionally in Junglinster, by virtue of powers substituted to her.

Said powers, initialled *ne varietur* by the empowered and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, represented as above stated, requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company;
2. Intervention, subscription and payment of new shares and the global share premium attached thereto by way of a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 5,522,770 (five million five hundred twenty-two thousand seven hundred seventy Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 5,535,270 (five million five hundred thirty-five thousand two hundred seventy Euros) by the issuance of 5,522,770 (five million five hundred twenty-two thousand seven hundred seventy) new shares, each with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "New Shares"), fully paid-up, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 546,754,230 (five hundred forty-six million seven hundred fifty-four thousand two hundred thirty Euros) (the "Increase of Capital").

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept that the Increase of Capital be subscribed by the Sole Shareholder, by way of a contribution in kind consisting of:

- the shares representing 100% of the share capital of Babcock & Wilcox Volund A/S, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Denmark, with a share capital of DKK 20,000,000, having its registered office at

Falkevej 2, 6705 Esbjerg 0, Denmark and registered with the Danish Business Authority under Central Business Register (CVR) number 25053664 ("B&W Volund"); and

- the shares representing 100% of the share capital of Babcock & Wilcox Canada Ltd., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Ontario, Canada, having its registered office at 581 Coronation Blvd., Cambridge, Ontario, Canada N1R 5V3 and registered with the Ministry of Government Services under Ontario Corporation number 828612 ("B&W Canada");

(the shares in B&W Volund and B&W Canada are referred to hereafter as the "Contributed Shares").

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as above stated, declared to subscribe to the above mentioned Increase of Capital up to an amount of EUR 5,522,770 (five million five hundred twenty-two thousand seven hundred seventy Euros) by subscribing to the 5,522,770 New Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and paying the global share premium of an amount of EUR 546,754,230 (five hundred forty-six million seven hundred fifty-four thousand two hundred thirty Euros) to be allocated to (i) the freely available accounting balance sheet item "premium issuance" as share premium up to the amount of EUR 546,200,703 (five hundred forty-six million two hundred thousand seven hundred and three Euros) and (ii) the non-available accounting balance sheet item "legal reserve" as legal reserve up to the amount of EUR 553,527 (five hundred fifty-three thousand five hundred and twenty-seven Euros) by way of contribution of the Contributed Shares.

Evaluation

The value of the Contributed Shares is set at EUR 552,277,000 (five hundred fifty-two million two hundred seventy-seven thousand Euros).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Effective implementation of the contribution

Thereupon intervened David S. BLACK, Philippe SALPETIER, and Patrick MOINET, acting as managers of the Company, who declared to the notary, in the statement of contribution value, duly signed by them on 31 January 2013, that they acknowledge having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution described above, and that they expressly agree with the description of the contribution, with its valuation and with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirms the validity of the subscription and payment,

Moreover the above named managers declared expressly to the notary what follows:

- (i) that the Contributed Shares are in registered form;
- (ii) that it is the legal owner of the Contributed Shares;
- (iii) that the Contributed Shares are as of this day free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) that the Contributed Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) that the Contributed Shares are freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) that B&W Volund is duly organized and validly existing under the laws of Denmark;
- (vii) that B&W Canada is duly organized and validly existing under the laws of the Province of Ontario, Canada;
- (viii) that to their knowledge B&W Volund and B&W Canada are not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of interests to creditors, and there are no facts or circumstances known to them on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (ix) that to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approvals have been obtained to allow the transfer of the Contributed Shares; and
- (x) that all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Shares required under any applicable law will be carried out in order for the contribution of the Contributed Shares to be valid anywhere and towards any third party.

Declaration

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 5,535,270 (five million five hundred thirty-five thousand two hundred seventy Euros) divided into 5,535,270 (five million five hundred thirty-five thousand two hundred seventy) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand seven hundred Euros (6,700.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation, and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the premises of Maître Joseph ELVINGER, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the empowered person, known to the undersigned notary by name, surname civil status and residence, said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le trente et unième jour de janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel, actuellement empêché, restera dépositaire de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société B&W PGG Luxembourg Finance, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.684 (la «Société»).

A comparu

Babcock & Wilcox Power Generation Group, Inc., une corporation constituée en vertu des lois du Delaware, ayant son adresse commerciale au P.O. Box 351, 20 S. Van Buren Avenue, Barberton, OH 44203-0351, Etats-Unis, son siège social au The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19899, Etats-Unis, et étant enregistrée au Delaware Corporation sous le numéro 0847234 (l'«Associé Unique»)),

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Junglinster, spécialement mandatée à cet effet par procuration donnée sous seing privé, lui substituée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique, a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société;
2. Intervention, souscription et paiement des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission globale y attachée au moyen d'un apport en nature par l'Associé Unique de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital social; et
4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 5.522.700 EUR (cinq millions cinq cent vingt-deux mille sept cents euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 5.535.270 EUR (cinq millions cinq cent trente-cinq mille deux cent soixante-dix euros), par l'émission de 5.522.700 (cinq millions cinq cent vingt-deux mille sept cents) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts

Sociales") ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, entièrement libérées, et moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 546.754.230 EUR (cinq cent quarante-six millions sept cent cinquante-quatre mille deux cent trente euros) Augmentation de Capital»).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter que l'Augmentation de Capital soit souscrite par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature effectif à ce jour consistant en:

- totalité des actions représentatives de 100% du capital social de Babcock & Wilcox Volund A/S, une société valablement formée en vertu des lois du Danemark, ayant son siège social à Falkevej 2, 6705 Esbjerg 0, le Royaume du Danemark, ayant un capital social de 20.000.000 DKK et immatriculée auprès du Danish Business Authority under Central Business Register (CVR) sous le numéro 25053664 ("B&W Volund");

- totalité des actions représentatives de 100% du capital social de Babcock & Wilcox Canada Ltd., une société valablement formée en vertu des lois du Canada, ayant son siège social à 581 Coronation Blvd., Cambridge, Ontario, Canada N1R 5V3 et immatriculée auprès du Ministry of Government Services under Ontario Corporation sous le numéro 828612 ("B&W Canada");

(collectivement les «Parts Sociales Apportées»).

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, a déclaré souscrire à l'Augmentation de Capital susmentionnée d'un montant de 5.522.700 EUR (cinq millions cinq cent vingt-deux mille sept cents euros) en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, et en payant la prime d'émission globale d'un montant de 546.754.230 EUR (cinq cent quarante-six millions sept cent cinquante-quatre mille deux cent trente euros) devant être allouée (i) au poste prime d'émission du bilan en tant que prime d'émission librement disponible, à hauteur d'un montant de 546.200.703 (cinq cent quarante-six millions deux cent mille sept cent trois Euros) et (ii) au poste réserve légale du bilan en tant que réserve légale non disponible, à hauteur d'un montant de 553.527 (cinq cent cinquante-trois mille cinq cent vingt-sept euros), le tout étant payé par l'apport des Parts Sociales Apportées.

Evaluation

La valeur des Parts Sociales Apportées a été fixée à 552.277.000 EUR (cinq cent cinquante-deux millions deux cent soixante-dix-sept mille euros). Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Intervention des gérants

Mise en œuvre effective de l'apport

Sont ensuite intervenus Messieurs David S. BLACK, Philippe SALPETIER, et Patrick MOINET agissant en leur qualité de gérants de la Société, qui ont déclaré au notaire, au moyen de la déclaration d'évaluation dudit apport signée en date du 31 janvier 2013, qu'ils reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport décrit ci-dessus, et que chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport, son évaluation, et le transfert effectif des Actifs, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Les gérants prénommés ont en outre déclaré au notaire expressément ce qui:

(i) que les Parts Sociales Apportées sont nominatives et entièrement libérées;

(ii) qu'il est seul propriétaire et le seul détenteur des droits, titres et intérêts attachés aux Parts Sociales Apportées;

(iii) que les Parts Sociales Apportées sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;

(iv) que les Parts Sociales Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;

(v) que les Parts Sociales Apportées sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;

(vi) que B&W Volund est dûment constituée et existent valablement selon les lois du Danemark;

(vii) que B&W Canada est dûment constituée et existent valablement selon les lois du Canada;

(viii) qu'à leur connaissance, B&W Volund et B&W Canada ne font l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et qu'il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;

(ix) que pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts Sociales Apportées; et

(x) que l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Parts Sociales Apportées requises en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport des Parts Sociales Apportées soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation garantissant l'existence de l'apport a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 5.535.270 EUR (cinq millions cinq cent trente-cinq mille deux cent soixante-dix euros), divisé en 5.535.270 (cinq millions cinq cent trente-cinq mille deux cent soixante-dix) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 6.700,- EUR (six mille sept cents Euros).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude de Maître Joseph ELVINGER, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Joseph ELVINGER

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2013. Relation GRE/2013/635. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 mars 2013.

Référence de publication: 2013032787/242.

(130040463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

International Working Donation Day, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 14, rue Auguste Dutreux.

R.C.S. Luxembourg F 9.466.

STATUTS

Il est constitué entre les soussignés membres fondateurs

- Jean-Marc HOFFMANN, étudiant

- Pierre HOFFMANN, psychologue, et

- Christiane REIMEN, pédagogue, tous de nationalité luxembourgeoise, demeurant 14, rue Auguste Dutreux à L-1899 Kockelscheuer,

l'association sans but lucratif

«International Working Donation Day», ayant pour abrégé «IWD-Day»

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué une association sans but lucratif sous le nom de «International Working Donation Day», asbl, ayant pour abrégé «IWD-Day», asbl, ci-après dénommée «L'ASBL».

Art. 2. Siège. Le siège de l'ASBL est fixé à Kockelscheuer.

Art. 3. Durée. L'ASBL est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet.

4.1. L'ASBL a pour objet de soutenir, favoriser, promouvoir et développer la bienfaisance et la solidarité sociales. A ces fins, elle a pour objet de favoriser la collecte de dons en vue de les continuer aux associations et organisations caritatives, sociales, philanthropiques ou humanitaires du choix du donateur.

4.2. L'ASBL peut accomplir tous les actes et toutes les activités se rapportant directement ou indirectement à son objet.

4.3. L'ASBL est strictement neutre d'un point de vue politique, idéologique et religieux.

Art. 5. Membres.

5.1. L'ASBL se compose d'au moins 3 membres associés. L'association se compose de membres associés, d'honneur et de bienfaisance.

Sont membres associés les membres fondateurs, de même que toute personne physique et morale admise par l'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, sur proposition du Conseil d'Administration.

Est membre de bienfaisance toute personne physique ou morale qui fait un don à l'ASBL.

Est membre d'honneur toute personne physique ou morale soutenant l'objet social de l'ASBL admise par l'Assemblée Générale à l'unanimité des membres présents ou représentés, sur proposition du Conseil d'Administration.

5.2. Tout membre de l'ASBL est libre de se retirer, en adressant sa démission par lettre recommandée ou électronique au Conseil d'Administration.

5.3. L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée que pour des motifs graves, tels que

- la violation des présents statuts
- actes ou omissions portant gravement atteinte à la considération ou aux intérêts de l'ASBL
- non paiement de la cotisation pendant plus de 3 mois suivant son échéance

L'exclusion sera prononcée sur proposition du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

5.4. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 6. Assemblée générale.

6.1. L'Assemblée Générale se compose de tous les membres associés, à l'exclusion des membres d'honneur et de bienfaisance. Les membres associés ont partant seuls le droit de vote.

6.2. L'Assemblée Générale est seule compétente pour délibérer sur les objets suivants:

- Modification des statuts
- Nomination et révocation des administrateurs avec ou sans décharge
- Approbation des comptes et des budgets
- Dissolution de l'association

6.3. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des membres associés présents ou dûment représentés.

En cas de partage des voix, celle du Président ou de son remplaçant est prépondérante.

6.4. Chaque membre associé a le droit de se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre associé, muni d'une procuration écrite. Il ne pourra représenter qu'un seul membre associé.

6.5. L'Assemblée Générale se réunit en session ordinaire au mois de juillet et en session extraordinaire chaque fois que le Conseil d'Administration l'estime nécessaire ou que la demande écrite au Président en est faite par deux tiers des membres associés.

6.6. Les convocations aux Assemblées Générales se feront par lettres recommandées ou électroniques. Les convocations contiendront l'ordre du jour. Les décisions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres associés absents suivant le même mode que les convocations.

Art. 7. Conseil d'administration

7.1. Le Conseil d'Administration est l'organe exécutif de l'ASBL. Il comprend au minimum trois membres élus par l'Assemblée Générale.

7.2. La durée du mandat des administrateurs élus est de cinq ans. Ils sont rééligibles.

7.3. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président, un Secrétaire et un Trésorier. En cas d'empêchement, le Président est remplacé par le membre le plus ancien du Conseil d'Administration.

7.4. Le Conseil d'Administration est en charge de tout ce qui ne tombe pas sous la compétence exclusive de l'Assemblée Générale. Il doit ainsi notamment veiller à:

- gérer les affaires courantes de l'ASBL
- exécuter les décisions de l'Assemblée Générale
- convoquer et ordonner les assemblées et réunions
- faire les rapports sur l'activité de l'ASBL
- présenter le compte des recettes et des dépenses ainsi que le budget à l'Assemblée Générale
- représenter l'ASBL dans tous les actes et toutes les actions judiciaires et extrajudiciaires

Il possède les pouvoirs les plus étendus en ce qui concerne les actes d'administration ainsi que les actes de disposition qui intéressent l'association.

7.5. L'ASBL est valablement engagée par la signature conjointe du Président et d'un membre du Conseil d'administration.

7.6. Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer si la moitié au moins de ses membres est présente. Toute décision est prise à la majorité simple des votants. En cas de partage des voix, celle du Président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 8. Cotisation.

8.1. L'assemblée générale fixe le montant et les modalités de paiement de la cotisation annuelle des membres. Celle-ci ne pourra dépasser 500,- EUR par membre.

8.2. Seuls les membres associés sont redevables de la cotisation annuelle.

8.3. La cotisation vient à échéance au début de chaque année sociale.

8.4. L'ASBL est habilitée à recevoir des dons et legs dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans buts lucratifs.

Art. 9. Dissolution. En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'ASBL, l'actif net sera attribué intégralement à une ou plusieurs oeuvres luxembourgeoises d'utilité publique désignées par l'Assemblée Générale.

Art. 10. Règlement intérieur.

10.1. L'ASBL peut adopter un règlement intérieur, sur proposition du Conseil d'Administration et approbation par l'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

10.2. Ledit règlement pourra être modifié dans les mêmes conditions que les présents statuts.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante. Les comptes de l'association sont arrêtés au 30 juin de l'année en cours.

Dispositions supplétives

Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Luxembourg, le 24/02/2013.

Hoffmann Jean-Marc / Hoffmann Pierre / Reimen Christiane.

Référence de publication: 2013034470/102.

(130041460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.911.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of the month of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Maître Bernard Charpentier, professionally residing in Luxembourg, as delegate duly appointed by the board of directors (the "Board of Directors") of Santé S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) of 24 July 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 888 of 29 August 2003. The articles of association of the Company were last amended by deed of the undersigned notary of 16 August 2011, published in the Mémorial number 2755 of 11 November 2011.

The appearing party, acting in its capacity as delegate of the Company duly appointed by the Board of Directors, requested the notary to record its declarations as follows:

(I) The issued capital of the Company is set at ninety-nine million nine hundred twenty-two thousand four hundred Euros (EUR 99,922,400), represented by four hundred sixty-eight thousand two hundred seventy-six (468,276) Category A shares, four hundred twenty-eight thousand five hundred and thirty-six (428,536) Category B shares, ninety-nine thousand one hundred and forty (99,140) Category C shares and three thousand two hundred and seventy-two (3,272) Category D shares, each with a par value of one hundred Euros (EUR 100) and fully paid up.

(II) Article 5.2 of the articles of association of the Company provides as follows:

"The authorized capital is fixed at fifty-eight million two hundred sixty-two thousand three hundred Euros (EUR 58,262,300) to be divided into new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The Directors are authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the restated Articles of Association in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to realize any increase of the share capital within the limits of the authorized capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the shares of any categories to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the shares to be subscribed and issued, to determine

if the shares are to be subscribed with or without a premium issue, and to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash.

The Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, article 5.1 will be amended so as to reflect the actual increase; such an amendment will be recorded in authentic form by the directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The Directors shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues."

(III) On the basis of the authority granted by article 5.2 of the articles of association, the Board of Directors of the Company has notably resolved on 1 August 2012 to issue four thousand two hundred forty-nine (4,249) new category A shares, three thousand eight hundred eighty-nine (3,889) new category B shares, and nine hundred three (903) new category C shares, each having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100), upon receipt of an aggregate subscription price of seven million five hundred ninety-four thousand four hundred forty Euros (EUR 7,594,440), an amount of nine hundred four thousand one hundred Euros (EUR 904,100) being allocated to the share capital account of the Company and a total of six million six hundred ninety thousand three hundred forty Euros (EUR 6,690,340) being contributed to the share premium account of the Company, all as more fully described below.

| Shareholder | Number and category of shares subscribed | Total subscription price (EUR) |
|-----------------------------------|--|--|
| Santé Holdings S.r.l. | 4,249 category A shares | EUR 3,569,160 |
| DeA Capital Investments S.A. | 3,889 category B shares | EUR 3,266,760 |
| Mediobanca S.p.A. | 903 category C shares | EUR 758,520 |
| Total | 9,041 category A, B and C shares | EUR 7,594,440 (i.e. EUR 904,100 of share capital and EUR 6,690,340 of issuance premium) |

(IV) The Board of Directors resolved to authorise, instruct and delegate power to Maître Bernard Charpentier, pre-named, acting alone and with full power of substitution, to acknowledge the receipt of the subscription price as described above and to proceed to the actual issues of shares pursuant to the aforesaid resolution (III) and to appear before a notary public to record such shares issue and capital increase and generally to take all and any steps and sign any documents, agreements or other instruments as may be appropriate in relation thereto.

Evidence of the free disposal of the amounts contributed to the share premium and the share capital as at 1 August 2012 have been shown to the undersigned notary.

As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased on 1 August 2012 by a total amount of nine hundred four thousand one hundred Euros (EUR 904,100) by the issue of four thousand two hundred forty-nine (4,249) new category A shares, three thousand eight hundred eighty-nine (3,889) new category B shares, and nine hundred three (903) new category C shares, each having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100).

Maître Bernard Charpentier, pre-named, then requested the undersigned notary to record the capital increase described above and that as a result of such increase, article 5.1 and the first paragraph of article 5.2 of the articles of association of the Company are amended so as to read as follows:

" Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.

5.1. The Corporation's capital is set at one hundred million eight hundred twenty-six thousand five hundred Euros (EUR 100,826,500) divided into one million eight thousand two hundred and sixty five (1,008,265) ordinary shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each, divided into:

(i) four hundred seventy-two thousand five hundred twenty-five (472,525) category A shares subscribed for by Santé Holdings S.r.l., a private limited company, incorporated under the laws of Italy, having its registered office at 31, Via Scarlatti, I-20124 Milan, Italy, registered with the registry of commerce of Milan under number 03992120968;

(ii) four hundred thirty-two thousand four hundred twenty-five (432,425) category B shares subscribed for by DeA Capital Investments S.A., a limited company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office located at 9-11 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg being registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 127 685;

(iii) one hundred thousand forty-three (100,043) category C shares subscribed for by Mediobanca S.p.A., a limited company organized under the laws of Italy, having its registered office located at Piazzetta Enrico Cuccia 1, I-20121 Milan, Italy, being registered with the registry of commerce of Milan under number 00714490158; and

(iv) three thousand two hundred seventy-two (3,272) category D shares subscribed for by an Eligible Person or any of his Related Person or his/her Personal Holding Structure, subject to the conditions provided for any shareholders agreement as the case may be, each holder of category D shares being referred to a category D shareholder. An "Eligible Person" shall mean any person which has been authorized to subscribe to category D shares by a general meeting of the shareholders of the Corporation approving the issuance of category D shares, in each case for as long as such person holds any Shares, and a "Related Person" shall mean in relation to any natural person (or deceased person) any one or more of his wife or her husband, his widow or her widower, and any of his or her children (provided that in the case of an individual Related Person that individual is over the age of 18).

5.2. The authorized capital is fixed at fifty-seven million three hundred fifty-eight thousand two hundred Euros (EUR 57,358,200) to be divided into new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at EUR 4,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de mars.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Bernard Chapentier, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de délégué dûment nommé par le conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») de Santé S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 24 juillet 2003 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 888 du 29 août 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 16 août 2011, publié au Mémorial numéro 2755 du 11 novembre 2011.

La partie comparante, agissant en qualité de délégué de la Société dûment désigné par le Conseil d'Administration, a prié le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent vingt-deux mille quatre cents Euros (EUR 99.922.400), représenté par quatre cent soixante-huit mille deux cent soixante-seize (468.276) actions de catégorie A, quatre cent vingt-huit mille cinq cent trente-six (428.536) actions de catégorie B, quatre-vingt-dix-neuf mille cent quarante (99.140) actions de catégorie C et trois mille deux cent soixante-douze (3.272) actions de catégorie D, chacune ayant une valeur nominale de cent Euros (100 EUR) et entièrement libérées.»

(II) Article 5.2 des statuts de la Société prévoit les dispositions suivantes:

«Le capital autorisé est fixé à cinquante-huit millions deux cent soixante-deux mille trois cents Euros (EUR 58.262.300), divisé en nouvelles actions ayant une valeur nominale de cent Euros (100 EUR) chacune.

Les administrateurs sont autorisés et sont investis des pouvoirs pendant une durée de cinq années après la date de publication des Statuts soumis à la refonte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, afin de réaliser toute augmentation du capital social en une ou plusieurs tranches dans les limites du capital autorisé.

Cette augmentation de capital peut être souscrite et émise selon les termes et les conditions que les administrateurs pourront déterminer, plus particulièrement en relation avec la souscription et la libération des actions de toutes les catégories devant être souscrites et émises, afin de déterminer l'heure et le nombre d'actions devant être souscrites et émises, déterminer si les actions seront souscrites ou non avec une prime d'émission, et déterminer dans quelle mesure la libération des nouvelles actions souscrites est acceptable en contrepartie d'espèces ou d'avoirs autres que des espèces.

Les administrateurs peuvent déléguer à tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant l'intégralité ou une partie de ces augmentations de capital.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes prévues par la loi, l'article 5.1 sera modifié de sorte qu'il reflète l'augmentation effective; une telle modification sera enregistrée sous une forme authentique par les administrateurs ou toute personne dûment autorisée et investie de pouvoirs à cette fin.

Les administrateurs devront déterminer le type, prix, les taux d'intérêts, les termes des émissions et du rachat et toutes autres conditions relatives à ces émissions.»

(III) Sur la base de l'autorité accordée par l'article 5.2 des statuts, le Conseil d'Administration de la Société a notamment décidé en date du 1^{er} août 2012 d'émettre quatre mille deux cent quarante-neuf (4.249) nouvelles actions de catégorie A, trois mille huit cent quatre-vingt-neuf (3.889) nouvelles actions de catégorie B, et neuf cent trois (903) nouvelles actions de catégorie C, chacune ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100), à réception du prix de souscription total de sept millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quarante Euros (EUR 7.594.440), un montant de neuf cent quatre mille cent Euros (EUR 904.100) étant alloué au compte du capital social de la Société et un total de six millions six cent quatre-vingt-dix mille trois cent quarante Euros (EUR 6.690.340) étant alloué au compte de la prime d'émission de la Société, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

| Actionnaire | Nombre et catégorie d'actions souscrites | Prix de souscription total (EUR) |
|--|--|--|
| Santé Holdings S.r.l. | 4.249 actions de catégorie A | EUR 3.569.160 |
| DeA Capital Investments S.A. | 3.889 actions de catégorie B | EUR 3.266.760 |
| Mediobanca S.p.A. | 903 actions de catégorie C | EUR 758.520 |
| Total | 9.041 actions de catégorie A, B et C | EUR 7.594.440 (c'est-à-dire EUR 904.100 de capital social et EUR 6.690.340 de prime d'émission) |

(IV) Le Conseil d'Administration a décidé d'autoriser, d'instruire et de déléguer pouvoir à Maître Bernard Charpentier, précitée, agissant seule et dotée d'un plein pouvoir de substitution, de reconnaître avoir reçu le prix de souscription tel que décrit ci-dessus et de procéder aux émissions effectives d'actions en vertu de la résolution (III) pré-mentionnée et de comparaître devant notaire pour faire enregistrer une telle émission d'actions et augmentation de capital, et de manière générale, de prendre toutes les mesures et signer tous les documents, contrat ou autres instruments qui pourraient s'avérer appropriés à cet égard.

Des preuves témoignant de la disposition libre des montants contribués à la prime d'émission et au capital social au 1^{er} août 2012 ont été présentées au notaire soussigné.

En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté en date du 1^{er} août 2012 d'un montant total de neuf cent quatre mille cent Euros (EUR 904.100) par l'émission de quatre mille deux cent quarante-neuf (4.249) nouvelles actions de catégorie A, trois mille huit cent quatre-vingt-neuf (3.889) nouvelles actions de catégorie B, et neuf cent trois (903) nouvelles actions de catégorie C, chacune ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100).

Maître Bernard Charpentier, prénommé a ensuite prié le notaire soussigné d'enregistrer l'augmentation de capital décrite ci-dessus, et qu'il résulte d'une telle augmentation que l'article 5.1 et le premier paragraphe de l'article 5.2 des statuts de la Société sont modifiés afin d'avoir la teneur suivante:

« Art. 5. Capital - Actions et Certificats d'actions.

5.1. Le capital de la Société est fixé à cent millions huit cent vingt-six mille cinq cents Euros (EUR 100.826.500) divisé en un million huit mille deux cent soixante-cinq (1.008.265) actions ordinaires ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, divisées en:

(i) quatre cent soixante-douze mille cinq cent vingt-cinq (472.525) actions de catégorie A souscrites par Santé Holdings S.r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois italiennes, ayant son siège social au 31, Via Scarlatti, I-20124 Milan, Italie, inscrite auprès du registre de commerce d'Italie sous le numéro 03992120968;

(ii) quatre cent trente-deux mille quatre cent vingt-cinq (432.425) actions de catégorie B souscrites par DeA Capital Investments S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 9-11 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 685;

(iii) cent mille quarante-trois (100.043) actions de catégorie C souscrites par Mediobanca S.p.A., une société anonyme régie par les lois d'Italie, ayant son siège social à Piazzetta Enrico Cuccia 1, I-20121 Milan, Italie, inscrite auprès du registre de commerce d'Italie sous le numéro 00714490158; et

(iv) trois mille deux cent soixante-douze (3.272) actions de catégorie D souscrites par une personne éligible ou l'un de ses parents ou sa structure holding personnelle, sous réserve des conditions prévues pour tout pacte d'actionnaires le cas échéant, chaque détenteur d'actions de catégorie D étant qualifié d'actionnaire de catégorie D. Une «Personne Eligible» signifiera toute personne autorisée à souscrire aux actions de catégorie D par le biais d'une assemblée générale d'actionnaires de la Société qui approuve l'émission d'actions de catégorie D, dans chaque cas aussi longtemps qu'une telle personne détient des actions quelconques, et un «Parent» signifiera toute lié à toute autre personne physique (ou personne décédée) un (une) ou plusieurs de ses épouses, époux, veufs, veuves, et enfants (étant entendu que lorsqu'il s'agit d'un Parent «individuel», celui-ci doit être majeur).

5.2. Le capital autorisé est fixé à cinquante-sept millions trois cent cinquante-huit mille deux cents Euros (EUR 57.358.200) divisé en nouvelles actions ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.»

51864

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, seront mis à la charge de la Société et, en raison de son augmentation de capital, sont estimés à EUR 4.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la même date qu'en tête du présent.

Après lecture du présent, la partie comparante a signé le présent acte original ensemble avec le notaire.

Signé: B. CHARPENTIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2013. Relation: LAC/2013/10884. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013038899/217.

(130047998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

AMO Holding 14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.568.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038505/10.

(130047437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

AMO Holding 16 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.586.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038507/10.

(130047443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Frasia Properties Subsidiary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.812.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of March.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Frasia Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated today by the undersigned notary,

here represented by Ms Stéphanie WEYDERT, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 6 March 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Frasia Properties Subsidiary S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at thirteen thousand one hundred eighty-two Pound Sterling (GBP 13,182), represented by thirteen thousand one hundred eighty-two (13,182) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

5.2 In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realized losses or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares in the manner set out in these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

10.3 Resolutions covering the following matters with respect to the Company can only be adopted by (i) a majority of shareholders in terms of headcount and (ii) a majority vote of the shareholders present or represented:

- appointment or removal of the auditors of the Company; and
- approval of the statutory accounts of the Company.

10.4 Resolutions covering the following matters with respect to the Company can only be adopted by (i) a majority of shareholders in terms of headcount and (ii) a unanimous vote of shareholders present or represented:

- any recapitalisation of the Company, including further equity injections or effecting any share buyback or capital reduction;
- changing the accounting reference date of the Company; and
- any voluntary liquidation or winding-up of the Company.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the unanimous approval of all the shareholders of the Company.

D. Management

Art. 13. Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by a board of managers comprising at least two (2) managers.

13.2 The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide to appoint one (1) or several class A manager(s) and one (1) or several class B manager(s).

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, Removal and Term of office of managers.

14.1 The managers shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager. In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman who needs to be a class A manager to the extent that such category has been designated by the general meeting of shareholders or the single shareholder, as the case may be. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager, who needs to be a class A manager to the extent that such category has been designated by the general meeting of shareholders or the single shareholder, as the case may be, as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof, it being understood that a class A manager may only appoint another class A manager as his proxy whereas a class B manager may appoint any other manager as his proxy. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If class A managers and class B managers have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager or if several managers are present or represented a majority of class A managers present or represented.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at a validly quorate meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The following decisions with respect to the Company, or a decision which has to be referred to the Company's managers for their consideration by the Company's direct or indirect subsidiaries as to whether the board of managers will exercise a veto on such a decision made by a direct or indirect subsidiary of the Company, shall be notified to the Company's direct shareholder(s) and any direct shareholder(s) of the Company may during a period of fourteen (14) calendar days as of such notification notify its/their veto on such decision to the Company's managers, it being understood that if no direct shareholder(s) of the Company has/have notified the board of managers of their veto during such period, the Company's managers may implement their decision:

- appointment of a new asset manager, renewal or termination of any agreement between the Company or, as the case may be, between the Company's indirect subsidiaries, and any asset manager;
- signing of any new lease (including the renewal of an existing lease) or early termination or amendment of any existing lease where the rental income is in excess of one million Pound Sterling (GBP 1,000,000) per annum;
- appointment or removal of any valuer, solicitor or service provider of the Company or of any direct or indirect subsidiary of the Company with annual fees in excess of one hundred and seventy five thousand Pound Sterling (GBP 175,000);
- entry into any long-term or onerous contract which cannot be terminated by the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company on less than 12 months' notice or requiring the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company to pay more than fifty thousand Pound Sterling (GBP 50,000), save for any long-term or onerous contract under which any monies due by the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company can be recovered from tenants as part of the service charge relating to any property held indirectly by the Company;
- commencing or settling any litigation (other than against any asset manager or administrator in relation to any asset management agreement or any administration agreement with the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company), where the value of the claim (or related claims) is less than three hundred thousand Pound Sterling (GBP 300,000) but above fifty thousand Pound Sterling (GBP 50,000);
- approval of the business plan and asset plan of the Company or, as the case may be, of the Company's direct or indirect subsidiaries and annual updates thereto;
- any change to the business plan or asset plan of the Company or, as the case may be, any direct or indirect subsidiary of the Company and, in particular, incurring any capital expenditure not included in the approved business plan and asset plan in excess of one hundred thousand Pound Sterling (GBP 100,000) and incurring any necessary but unbudgeted expenses which cannot be borne out of the contingency budget set out in an asset plan relating to any property indirectly owned by the Company prepared from time to time by any asset manager under an asset management agreement with the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company, which is limited to one (1) per cent of the rental income from any property indirectly owned by the Company, or out of the Company's and its direct or indirect subsidiaries' reserves.

17.8 The following decisions with respect to the Company, or a decision which has to be referred to the Company's managers for their consideration by the Company's direct or indirect subsidiaries as to whether the board of managers will exercise a veto on such a decision made by a direct or indirect subsidiary of the Company, shall be notified to the Company's direct shareholder(s), and any direct shareholder may during a period of fourteen (14) calendar days from receipt of such notification, notify its/their veto on such decision to the board of managers of the Company, it being understood that if no direct shareholder(s) of the Company has/have notified the board of managers of the Company of its/their veto during such period, the Company's managers may implement their decision:

- incurring any financial indebtedness other than loans from shareholders of the Company or their shareholders or their affiliates;
- the disposal or any encumbrance of any property indirectly owned by the Company or the acquisition of any other assets by the Company or by any direct or indirect subsidiaries of the Company;
- completion, amendment or termination of any sale and purchase agreement and any other agreement in relation to any property indirectly owned by the Company (excluding the termination of any asset management agreement with the Company or any of its direct or indirect subsidiaries);
- any matter concerning the tax treatment of any property indirectly owned by the Company and the tax treatment and/or tax residency of the Company or any of its direct or indirect subsidiaries;
- changing the accounting policies of the Company or of any of its direct or indirect subsidiaries;
- commencing or settling any litigation (other than against any asset manager or administrator in relation to any asset management agreement or any administration agreement with the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company) where the value of the claim (or related claims) exceeds three hundred thousand Pound Sterling (GBP 300,000).

17.9 A decision which has to be referred to the Company's managers for their consideration by the Company's direct or indirect subsidiaries to the Company's managers for their consideration as to whether the board of managers will exercise a veto on any of the following decisions made by a direct or indirect subsidiary of the Company, shall be notified to the Company's direct shareholder(s), and any direct shareholder may, during a period of fourteen (14) calendar days as of such notification, notify its veto on such decision to the board of managers, it being understood that if no direct shareholder(s) of the Company has/have notified the board of managers of its/their veto during such period, the board of managers may implement their decision:

- appointment or removal of the auditors of the relevant direct or indirect subsidiary;
- approval of the statutory accounts of the relevant direct or indirect subsidiary;
- any recapitalisation of the relevant direct or indirect subsidiary, including further equity injections or effecting any share buyback or capital reduction;
- changing the accounting reference date of the relevant direct or indirect subsidiary;
- any voluntary liquidation or winding-up of the relevant direct or indirect subsidiary; and

- any amendment to the articles of association of the relevant direct or indirect subsidiary.

17.10 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he/she shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders, as the case may be.

17.11 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 A internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (reviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may

not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The thirteen thousand one hundred eighty-two (13,182) shares newly issued have been entirely subscribed by Frasia Properties S.a r.l., aforementioned, for an aggregate amount of fourteen thousand five hundred Pound Sterling (GBP 14,500), whereof an amount of one thousand three hundred eighteen Pound Sterling (GBP 1,318) is allocated to the share premium of the Company and an amount of thirteen thousand one hundred eighty-two Pound Sterling (GBP 13,182) is allocated to the share capital of the Company.

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of fourteen thousand five hundred Pound Sterling (GBP 14,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Ms. Sylvie Reisen, born on 1st November 1965 in Steinfort (Luxembourg), professionally residing at 21 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as class A manager of the Company;

(ii) Ms. Nadine Pereira, born on 27 September 1967 in Longwy (France), professionally residing at 21 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as class A manager of the Company; and

(iii) Mr. Francis Gabriel Smedley, born on 31 May 1975 in Buxton (United Kingdom), professionally residing at 8th Floor, 155 Bishopsgate, London EC2M 3XJ, as class B manager of the Company.

3. The amount of one thousand three hundred eighteen Pound Sterling (GBP 1,318) currently in the share premium account of the Company shall be entirely allocated to the Company's legal reserve.

The legal reserve account of the Company shall thus be credited with an amount of one thousand three hundred eighteen Pound Sterling (GBP 1,318).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le six mars.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Frasia Properties S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

dûment représentée par Maître Stéphanie WEYDERT, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 mars 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Frasia Properties Subsidiary S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à treize mille cent quatre-vingt-deux Livres Sterling (GBP 13.182), représenté par treize mille cent quatre-vingt-deux (13.182) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.2 En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs parts en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société des parts sociales des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevé sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux parts sociales sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts (3/4) du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale des associés, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

10.3 Les résolutions concernant les questions suivantes relatives à la Société ne peuvent être adoptées qu'à (i) une majorité des associés en nombre et (ii) un vote majoritaire des associés présents ou représentés:

- nomination ou révocation des commissaires aux comptes ou des réviseurs d'entreprises agréés de la Société; et
- approbation des comptes annuels de la Société.

10.4 Les résolutions concernant les questions suivantes relatives à la Société ne peuvent être adoptées qu'à (i) une majorité des associés en nombre et (ii) un vote unanime des associés présents ou représentés:

- toute recapitalisation de la Société, y compris de nouvelles injections de capitaux propres ou l'exécution de tout rachat d'actions ou une réduction de capital;
- modifier les dates de commencement et de clôture de l'exercice social de la Société; et
- toute liquidation volontaire ou dissolution de la Société.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord unanime de tous les associés de la Société.

D. Gérance

Art. 13 Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux (2) gérants.

13.2 L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, pourra nommer un (1) ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérant(s) de catégorie B.

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant. Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres, qui doit être un gérant de catégorie A dans la mesure où une telle catégorie a été désignée par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, selon le cas. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant, qui doit être un gérant de catégorie A dans

la mesure où une telle catégorie a été désignée par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, selon le cas, comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante, étant entendu qu'un gérant de catégorie A peut uniquement désigner un autre gérant de catégorie A comme son mandataire, tandis qu'un gérant de catégorie B peut désigner tout autre gérant, indépendamment de sa catégorie, comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A ou si plusieurs gérants sont présents ou représentés lors d'une réunion, une majorité de gérants de catégorie A présents ou représentés.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance siégeant valablement. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Les décisions suivantes concernant la Société ou ayant été soumises aux gérants de la Société pour leur examen par les filiales directes ou indirectes de la Société, pour savoir si un droit de veto sera exercé par le conseil de gérance sur telle décision de la filiale directe ou indirecte de la Société, doit être notifiée à l'associé/aux associés direct(s) de la Société et tout associé direct de la Société peut pendant un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de cette notification, notifier aux gérants de la Société son/leur veto sur telle décision, étant entendu que si aucun associé direct de la Société a notifié son veto pendant cette période au conseil de gérance, les gérants de la Société peuvent mettre en oeuvre leur décision:

- nomination d'un nouveau gestionnaire d'actifs, renouvellement ou résiliation de toute convention entre la Société ou, le cas échéant, des filiales indirectes de la Société et un gestionnaire d'actifs;

- signer tout nouveau bail (y compris le renouvellement d'un bail existant) ou toute résiliation anticipée ou modification d'un bail existant produisant un revenu locatif annuel excédant un million Livres Sterling (GBP 1.000.000);

- nomination ou révocation d'un évaluateur, avocat ou prestataire de services de la Société ou une des filiales directes ou indirectes de la Société dont les frais de service annuels excèdent cent soixante-quinze mille Livres Sterling (GBP 175.000);

- la conclusion d'un contrat de longue durée ou onéreux qui ne peut être résilié par la Société ou une des filiales directes ou indirectes de la Société avec un préavis de moins de 12 mois, ou en application duquel, la Société ou une des filiales directes ou indirectes de la Société serait obligée de payer plus de cinquante mille Livres Sterling (GBP 50.000), à l'exception d'un contrat de longue durée ou onéreux en vertu duquel toute somme d'argent due par la Société ou par une des filiales directes ou indirectes de la Société peut être récupérée auprès des locataires dans le cadre du service presté en relation avec une propriété que la Société détient indirectement;

- initier ou transiger un litige (autre que contre un gestionnaire d'actifs ou gestionnaire en vertu d'un quelconque contrat de gestion d'actifs ou contrat de gestion conclu avec la Société ou une de ses filiales directes ou indirectes), pour lequel le montant de la revendication (ou les revendications connexes) est en deçà de trois cents mille Livres Sterling (GBP 300.000), mais excédant cinquante mille Livres Sterling (GBP 50.000);

- approuver le plan d'affaires et le plan d'actifs de la Société ou, le cas échéant, des filiales directes ou indirectes de la Société et ses mises à jours annuels; et

- toute modification du plan d'affaires ou du plan d'actifs de la Société ou, le cas échéant, des filiales directes ou indirectes de la Société et, en particulier, entraînant une dépense en capital non incluse dans le plan d'affaires ou le plan d'actifs tel qu'approuvé, excédant cent mille Livres Sterling (GBP 100.000) et causant des dépenses nécessaires, mais non budgétées, lesquelles ne peuvent être supportées par le budget de réserve fixé dans un plan d'actif en relation avec toute propriété indirectement détenue par la Société et préparé de temps à autre par un gestionnaire d'actifs sous un contrat de gestion d'actifs conclu avec la Société ou avec une de ses filiales directes ou indirectes, qui est limité à un (1) pour cent des revenus locatifs de toute propriété indirectement détenue par la Société, ou par les réserves de la Société et de ses filiales directes ou indirectes.

17.8 Les décisions suivantes relatives à la Société ou une décision qui a été soumise aux gérants de la Société pour leur considération par les filiales directes ou indirectes de la Société, pour savoir si un droit de veto par le conseil de gérance sera exercé sur telle décision de la filiale directe ou indirecte de la Société, doit être notifiée à l'associé/aux associés direct(s) de la Société et tout associé direct de la Société peut pendant un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de cette notification, notifier au conseil de gérance de la Société son/leur veto sur telle décision, étant entendu

que si aucun associé direct de la Société a notifié son veto au conseil de gérance de la Société durant ce délai, les gérants de la Société peuvent mettre en oeuvre cette décision:

- contracter un endettement financier autre que des emprunts auprès des associés de la Société ou leurs associés ou leurs filiales;
- la disposition ou toute charge d'une propriété détenue indirectement par la Société ou l'acquisition de tout autre actif par la Société ou une des filiales directes ou indirectes de la Société;
- conclusion, modification ou résiliation de tout contrat de vente et de tout autre contrat en relation avec une propriété détenue indirectement par la Société (à l'exclusion de la résiliation d'un contrat de gestion d'actifs conclu avec la Société ou une des ses filiales directes ou indirectes);
- toute décision en relation avec le traitement fiscal d'une propriété détenue indirectement par la Société et le traitement fiscal et/ou la résidence fiscale de la Société ou d'une des filiales directes ou indirectes de la Société;
- changer les principes comptables de la Société ou d'une des filiales directes ou indirectes de la Société;
- initier ou transiger tout litige (autre que contre un gestionnaire d'actifs ou gestionnaire en relation avec un contrat de gestion d'actifs ou un contrat de gestion conclu avec la Société ou une de ses filiales directes ou indirectes) excédant trois cent mille Livres Sterling (GBP 300.000).

17.9 Une décision qui a été renvoyée aux gérants de la Société pour leur considération par les filiales directes ou indirectes de la Société, pour savoir si un droit de veto par le conseil de gérance sera exercé sur telle décision de la filiale directe ou indirecte de la Société, doit être notifiée à l'associé/aux associés direct(s) de la Société, et tout associé direct de la Société peut pendant un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de cette notification, notifier au conseil de gérance de la Société son/leur veto sur telle décision, étant entendu que si aucun associé direct de la Société a notifié son veto au conseil de gérance de la Société durant ce délai, les gérants de la Société peuvent mettre en oeuvre cette décision:

- nomination ou révocation des commissaires aux comptes ou des réviseurs d'entreprises agréés de la filiale directe ou indirecte concernée;
- approbation des comptes annuels de la filiale directe ou indirecte concernée;
- toute recapitalisation de la filiale directe ou indirecte concernée, y inclus des injections de capitaux propres ou réalisant un rachat d'actions ou une réduction de capital;
- modifier les dates de commencement et de clôture de l'exercice social de la filiale directe ou indirecte concernée;
- toute liquidation volontaire ou dissolution de la filiale directe ou indirecte concernée; et
- toute modification des statuts de la filiale directe ou indirecte concernée.

17.10 Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes n'est affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé.

Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions d'administrateur, de gérant, d'associé, de fondé de pouvoirs ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou entre autrement en relations d'affaires, n'est pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés, selon le cas.

17.11 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance

Art. 20 Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les treize mille cent quatre-vingt-deux (13.182) parts sociales nouvellement émises ont été intégralement souscrites par Frasia Properties S.à r.l., susmentionnée, pour un montant total de quatorze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 14.500), dont un montant de mille trois cent dix-huit Livres Sterling (GBP 1.318) est affecté à la prime d'émission de la Société et un montant de treize mille cent quatre-vingt-deux Livres Sterling (GBP 13.182) est affecté au capital social de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de quatorze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 14.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR [***]).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) Madame Sylvie Reisen, née le 1^{er} novembre 1965 à Steinfort (Luxembourg), résidant professionnellement au 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société;

(ii) Madame Nadine Pereira, née le 27 septembre 1967 à Longwy (France), résidant professionnellement au 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société; et

(iii) Monsieur Francis Gabriel Smedley, né le 31 mai 1975 à Buxton (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 8th Floor, 155 Bishopsgate, Londres EC2M 3XJ, en tant que gérant de catégorie B de la Société.

3. Le montant de mille trois cent dix-huit Livres Sterling (GBP 1.318) actuellement dans la prime d'émission de la Société est entièrement affecté à la réserve légale de la Société.

La réserve légale de la Société est en conséquence créditée d'un montant de mille trois cent dix-huit Livres Sterling (GBP 1.318).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WEYDERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 mars 2013. Relation: EAC/2013/3285. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013034639/715.

(130042691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Europe Aciers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 408, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 79.628.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038653/10.

(130047224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

DCC Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.910.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038604/10.

(130047227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

AMO Holding 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.574.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038516/10.

(130047303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

AMO Holding 17 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.801.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038508/10.

(130047446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Kendrick BB Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.858.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Mars 2013.

Kendrick BB Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager B

Référence de publication: 2013040039/14.

(130048903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

AMO Holding 12 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.571.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038503/10.

(130047432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

AMO Holding 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.569.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038504/10.

(130047435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

AMO Holding 18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.828.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038509/10.

(130047447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Rosarito Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.967.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of February.

Before the undersigned, Me Martine Schaeffer, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Capital International Private Equity Fund IV, L.P., a limited partnership, with office at 6455, Irvine Center Drive, 92618 Irvine, California, United States, registered in the Delaware trade register under number 3679590 (CIPE IV, L.P.), being the holder of four hundred fifty-two (452) shares out of five hundred (500) issued shares of Rosarito Luxembourg S.à r.l., (in liquidation), a société à responsabilité limitée, organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg commerce and companies' register under number B 115967 (the Company),

duly represented for the purpose hereof by Mr Dimitar Morarcaliev, avocat, professionally residing at 18-20, rue Edward Steichen, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney granted under private seal, and provided to the undersigned notary; and

2. CGPE IV, L.P., a limited partnership, with office at 6455, Irvine Center Drive, 92618 Irvine, California, United States, registered in the Delaware trade register under number 3698449 (CGPE IV, L.P. and together with CIPE IV, L.P. the Shareholders),

being the holder of forty-eight (48) shares out of five hundred (500) issued shares of the Company,

duly represented for the purpose hereof by Mr Dimitar Morarcaliev, avocat, professionally residing at 18-20, rue Edward Steichen, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney granted under private seal, and provided to the undersigned notary.

The Company was incorporated on 21 April 2006, pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, in place Maître Henri HELLINCKX, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) of 5 July 2006 number 1300, page 62354. Since that date, the Company's articles of association have been amended once pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg on 8 November 2007 published in the Mémorial of 14 December 2007 under number 2917, page 140005.

After having been signed ne varietur by the representative of each of the Shareholders and the undersigned notary, the respective powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Shareholders, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint I.L.L. Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65,

boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg commerce and companies' register under number B 153141, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Third resolution

The Shareholders resolve to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make, and shall make, subject to the drawing-up of interim liquidation accounts, advance payments on the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Capital International Private Equity Fund IV, L.P., une limited partnership ayant son siège social au 6455, Irvine Center Drive, 92618 Irvine, Californie, Etats-Unis, immatriculée auprès du registre de commerce de l'Etat du Delaware sous le numéro 3679590 (CIPE IV, L.P.),

étant la détentrice de quatre cent cinquante-deux (452) parts sociales sur cinq cents (500) parts sociales émises par la société Rosarito Luxembourg S.à r.l., (en liquidation), une société à responsabilité limitée, organisée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115967 (la Société),

dûment représentée par Monsieur Dimitar Morarcaliev, avocat, résidant professionnellement au 18-20, rue Edward Steichen, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé présentée au notaire instrumentant; et

2. CGPE IV, L.P., une limited partnership ayant son siège social au 6455, Irvine Center Drive, 92618 Irvine, Californie, Etats-Unis, immatriculée auprès du registre de commerce de l'Etat du Delaware sous le numéro 3698449 (CGPE IV, L.P. et ensemble avec CIPE IV, L.P. les Associés),

étant la détentrice de quarante-huit (48) parts sociales sur cinq cents (500) parts sociales émises par la Société,

dûment représentée par Monsieur Dimitar Morarcaliev, avocat, résidant professionnellement au 18-20, rue Edward Steichen, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé présentée au notaire instrumentant.

La Société a été constituée le 21 avril 2006, suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 5 juillet 2006 sous le numéro 1300, page 62354. A compter de cette date, les statuts de la Société ont été modifiés à une seule reprise suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg le 8 novembre 2007, publié au Mémorial du 14 décembre 2007 sous le numéro 2917, page 140005.

Après avoir été signée ne varietur par chacun des mandataires des Associés et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer I.L.L. Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153141, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Troisième résolution

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à faire, et devra faire, sous condition de l'établissement de comptes intérimaires de liquidation, des avances sur boni de liquidation aux Associés.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande des Associés, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: D. Morarcaliev et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 mars 2013. LAC/2013/9518. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2013.

Référence de publication: 2013033166/132.

(130040241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

King's Cross Asset Funding 8-MAPLE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013040049/11.

(130049367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

King's Cross Asset Funding 8-MAPLE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013040051/11.

(130049369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

King's Cross Asset Funding 7-SPRUCE, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013040048/11.

(130049371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

King's Cross Asset Funding 21, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013040046/11.

(130049360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Falcon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 121.017.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039934/10.

(130049473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

King's Cross Asset Funding 7-SPRUCE, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013040047/11.

(130049370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

King's Cross Asset Funding 21, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013040045/11.

(130049359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Hyd Fin Int'l, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HYD FIN INT'L
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013040004/11.

(130049138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

ESO Capital Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eso Capital Luxembourg Holdings S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2013039910/11.

(130049128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Danfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 59.765.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039869/10.

(130049477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Liris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6454 Echternach, 14, rue des Lilas.

R.C.S. Luxembourg B 104.182.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040097/9.

(130049100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

KHEPHREN Orléans Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.326.

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040069/9.

(130049146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Kerinvest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 158.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040067/9.

(130048962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Larry II Greater Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.345.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040075/9.

(130049564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

2 BB-IDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5408 Bous, 60, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.712.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040355/9.

(130049333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

@vantage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 77.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040371/9.

(130050160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Cameron Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040422/9.

(130049764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Cameron Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040421/9.

(130049765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Bessel Re S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 113.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040409/9.

(130049888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Bessel Re S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 113.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040410/9.

(130049889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Benz Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 74.607.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040408/9.

(130050205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Bazarkids S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6130 Junglinster, 14, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 147.614.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040405/9.

(130050125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

org IT service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5483 Wormeldingen, 9A, Knupp.
R.C.S. Luxembourg B 88.888.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040372/9.

(130049861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Ambra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 135.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040388/9.

(130049928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Art thermic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3341 Huncherange, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 161.273.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040392/9.

(130049704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Cameron LUX CAD Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 154.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040438/9.

(130049773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Cameron LUX EUR Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 154.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040439/9.

(130049772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Cameron Lux BRL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 154.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040437/9.

(130049776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Ambiances Rénovations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 61, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 127.156.

L'an deux mille treize, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Armand ROYER, gérant de sociétés, né à Reckange le 3 juillet 1947 (matr: 1947 07 03 477), demeurant à B-6880 Biourges, 36, rue Burtaubois;

2) Madame Valérie CALLEMEYN, architecte d'intérieur, née à Etterbeek le 14 août 1978, demeurant à B-6600 Bastogne, 613, Bras;

3) la société de droit belge BRICO-SANICHEL sprl, établie et ayant son siège social à B-6700 Arlon 302, route de Luxembourg,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Armand Royer, prénommé;

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés uniques représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée "Ambiances Rénovations S.à r.l.", (matr. 2007 2417 306), avec siège social à L-8211 Mamer, 61, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1380 du 6 juillet 2007, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 127.156.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant total de cent mille euros (100.000.- €) pour le porter de son montant actuel de trois cent quinze mille euros (315.000.- EUR) à un montant de quatre cent quinze mille euros (415.000.- EUR) par la création et l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts avec une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) par apports en espèce par la société à responsabilité limitée "VERS L'AVENIR, S.à r.l.", avec siège social à L-8821 Koetschette, 1, Z.I. du Riesenhaff, (matr: 2003 24 20 312), inscrite auprès du Registre de commerce Luxembourg section B, sous le numéro B 97.837,

ici représenté par son gérant unique Monsieur Armand ROYER, prénommé.

Souscription du capital

Le montant total de cent mille euros (100.000.-€), par apport en espèces, a été souscrit par la société à responsabilité limitée "VERS L'AVENIR, S.à r.l.", avec siège social à L-8821 Koetschette, 1, Z.I. du Riesenhaff, (matr: 2003 24 20 312), précitée, et a été entièrement libérée suivant ce qui précède, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000.- €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de QUATRE CENT QUINZE MILLE EUROS (415.000.-€) divisé en huit mille trois cent (8.300) parts sociales de cinquante euros (EUR 50.-) chacune, entièrement souscrit et libéré par les comparants prénommé.

Ces parts ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de QUATRE CENT QUINZE MILLE EUROS (415.000.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Les parts sociales sont donc réparties comme suit:

| | |
|------------------------------------|-------------|
| Monsieur Armand Royer | 300 |
| Madame Valérie Callemeyn | 3.000 |
| Brico-Sanichel sprl | 3.000 |
| Vers l'Avenir Sàrl | 2.000 |
| Total | 8.300 parts |

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Armand ROYER, Valérie CALLEMEYN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 27 février 2013 Relation: DIE/2013/2651. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013034978/62.

(130043200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

AIMCo RE Holdings (Luxembourg) I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.904.

—
Veuillez prendre note que le prénom entier du gérant de classe A Micheal DAL BELLO est Micheal A et que son lieu de naissance est London, Ontario (Canada), et non Londres (Royaume-Uni) comme indiqué par erreur.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour AIMCO RE Holdings (Luxembourg) I SARL

Référence de publication: 2013039105/12.

(130048674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Arkos International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.987,50.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 72.220.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour ARKOS INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013039119/16.

(130048289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

KBL European Private Bankers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.395.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 21 février 2013

Le Conseil d'Administration du 21 février 2013 renomme la société Ernst & Young comme réviseur externe de la société KBL EUROPEAN PRIVATE BANKERS S.A pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

L'adresse de Ernst & Young est:

7, rue Gabriel Lippmann

Parc d'Activité Syrdall 2

L-5365 Munsbach

Luxembourg, le 21 février 2013.

KBL European Private Bankers S.A

Jacques Peters

Chief Executive Officer

Référence de publication: 2013039356/18.

(130048064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.
